



Bureau Syndical
12/12/2025
Délibération SMPNRG/PMG//UFRH/019
Relative l'acquisition de la parcelle cadastrée AB365 dans la commune de Roura

Vu la loi N° 83-634 portant du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le classement en Parc Naturel Régional de Guyane par décret N° 2001-268 du 26/03/01
Vu la création du syndicat mixte du PNRG par arrêté Préfectoral N° 1931, du 17/09/02
Vu la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002
Vu la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres.

Le Bureau Syndical du PNRG
Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibéré

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical, légalement s'est réuni à Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRG :

Date de convocation : 24/11/2025

Nombre d'élus : En exercice : 11
Présents : 5 + 2 Procurations (Mme RIBAL-M. COSSET)
Votants : 7

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD, M. Louis Jérôme LEBA, M. Christian CLET : Suppléant de M. Charles Arnaud. GONCALVES,

Etaient Absents excusés : Mme Violaine MACHICHI-PROST RIBAL, M. Patrick COSSET M. Randolph JADFARD, Mme Dominique BERTONI,

Etaient Absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, M. Jean-Philippe CHAMBRIER,

Formant la majorité des membres en exercice,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée AB365 dans la commune de Roura,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition au profit du SMPNRG de la parcelle cadastrée AB 365, d'une superficie de 560 m2 fixé à 15 715,00 €, appartenant au domaine communal de Roura,

ARTICLE 2: VALIDE le paiement du prix d'achat de la parcelle, des frais de bornage, le cas échéant, de publication au service de la publicité foncière par le SMPNRG.

ARTICLE 3 : DONNE MANDAT au Président pour signer tous actes y afférents.

Fait et décidé à Roura le 12/12/2025



Le Président

Jean-Paul FERREIRA

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	17 voix	0 voix	0 voix

Art 9 Statuts SMPNRG : Quorum et Délégation de vote
Calcul du quorum : moitié des voix+ 1



Bureau Syndical
12/12/2025
Délibération SMPNRG/PMG//UFRH/020
Relative à la proposition de vente _au SMPNRG du Bâtiment
sis 31 Rue F. ARAGO- 97300 Cayenne

Vu la loi N° 83-634 portant du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le classement en Parc Naturel Régional de Guyane par décret N° 2001-268 du 26/03/01
Vu la création du syndicat mixte du PNRG par arrêté Préfectoral N° 1931, du 17/09/02
Vu la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002
Vu la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres.

Le Bureau Syndical du PNRG
Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibéré

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical, légalement s'est réuni à Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRG :

Date de convocation : 24/11/2025

Nombre d'élus : En exercice : 11
Présents : 5 + 2 Procurations (Mme RIBAL-M. COSSET)
Votants : 7

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD, M. Louis Jérôme LEBA, M. Christian CLET : Suppléant de M. Charles Arnaud. GONCALVES,

Etaient Absents excusés : Mme Violaine MACHICHI-PROST RIBAL, M. Patrick COSSET M. Randolph JADFARD, Mme Dominique BERTONI,

Etaient Absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, M. Jean-Philippe CHAMBRIER,

Formant la majorité des membres en exercice

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport relatif à la proposition de vente au SMPNRG du Bâtiment sis 31 Rue F. ARAGO- 97300 Cayenne,

Considérant, l'incompatibilité avec les orientations politiques du SMPNRG visant le redéploiement des effectifs sur les communes membres ;

Considérant, le maintien inapproprié d'un ancrage administratif hors territoire, contraire aux objectifs de la Charte du PNRG ;

Considérant l'existence de solutions alternatives d'implantation sur les communes du Parc, y compris via des locations transitoires ou un futur projet immobilier.

ARTICLE 1 : **REFUSE** l'offre d'achat du Bâtiment sis 31 rue F. ARAGO - 97300 Cayenne.

ARTICLE 2 : **DEMANDE** au Directeur de tout mettre en œuvre pour exécuter la présente délibération.

ARTICLE 3: **DONNE MANDAT** au Président pour signer tous actes y afférents.

Fait et décidé à Roura le 12/12/2025



Le Président

A black ink signature, appearing to be "JP FERREIRA", written over a horizontal line.

Jean-Paul FERREIRA

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	17 voix	0 voix	0 voix

Art 9 Statuts SMPNRG : Quorum et Délégation de vote
Calcul du quorum : moitié des voix+ 1

Vu la loi N° 83-634 portant du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le classement en Parc Naturel Régional de Guyane par décret N° 2001-268 du 26/03/01,
Vu l'arrêté Préfectoral N°744 du 16/05/2013 portant modification statutaire du SMPNRG,
Vu la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002,
Vu la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres,
Vu la délégation du comité syndical au Bureau syndical,
Vu la demande écrite du Préfet de la Guyane
Vu les prévisions budgétaires 2026 de la RNA,
Vu le rapport du Président relatif au renouvellement de contrats d'agents et création de poste à la
Réserve Naturelle Nationale
de l'Amara.

Le Comité Syndical du PNRG

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibéré

L'an deux mille vingt-cinq, le , le comité syndical, s'est légalement à la Mairie de Roura, **sous la présidence de M. Jean-Paul FEREIRA.**

Date de convocation : 24/11/2025

Nombre d'élus : En exercice : 11
Présents : 5 + 2 Procurations (Mme RIBAL-M. COSSET)
Votants : 7

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD, M. Louis Jérôme LEBA, M. Christian CLET : Suppléant de M. Charles Arnaud. GONCALVES,

Etaient Absents excusés : Mme Violaine MACHICHI-PROST RIBAL, M. Patrick COSSET
M. Randolph JADFARD, Mme Dominique BERTONI,

Etaient Absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, M. Jean-Philippe CHAMBRIER,

Formant la majorité des membres présents,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président pour son rapport relatif renouvellement des contrats des agents dans le cadre du renouvellement de la gestion de la RNN

ARTICLE 1 : RENOUEVE les contrats des agents comme suit :

- 1 Conservatrice à temps complet au grade d'Attaché ou Ingénieur 2^{ème} échelon sur les bases de l'article 3-3 deuxièmement L 332-8, 2° du CGFP (pour les besoins du Service).

Durée : 1 an

- 1 Garde à temps complet au grade à temps complet au grade d'Adjoint technique 1^{er} échelon sur les bases de l'article 3-3 deuxièmement L 332-8, 2° du CGFP (pour les besoins du Service).

Durée : 1 an

- 1 Garde à temps complet au grade à temps complet au grade d'Adjoint technique 4^{ème} échelon sur les bases de l'article 3-3 deuxièmement L 332-8, 2° du CGFP (pour les besoins du Service).

Durée : CDI

- 1 Assistante Administrative et Comptable à temps complet au grade d'Adjoint administratif au 2^{ème} échelon sur les bases de l'article 3-3 deuxièmement L 332-8, 2° du CGFP (pour les besoins du Service),

Durée : 1 an

- 1 poste d'Animatrice EDD à temps complet au grade d'Animateur 2^{ème} Echelon sur les bases de l'article 3-3 deuxièmement L 332-8, 2° du CGFP (pour les besoins du Service).

Durée : 1 an

ARTICLE 2 : VALIDE le recours à une prestation de service pour la comptabilité de la RNNA.

ARTICLE 3: IMPUTE les dépenses au chapitre budgétaire correspondant.

ARTICLE 4: DEMANDE au Directeur de tout mettre en œuvre pour exécuter la présente délibération.

ARTICLE 5: DONNE MANDAT au Président pour signer tous actes y afférents.

Fait et décidé à Roura le 12/12/2025

Le Président



Jean-Paul FEREIRA

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	17	0	0

Art 9 Statuts SMPNRG : Quorum et Délégation de vote

Calcul du quorum : moitié des voix+ 1



Bureau Syndical
12/12/2025
Délibération SMPNRG/PMG//UFRH/022
Relative à la mise à jour du règlement intérieur du SMPNRG

Vu la loi N° 83-634 portant du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le classement en Parc Naturel Régional de Guyane par décret N° 2001-268 du 26/03/01
Vu la création du syndicat mixte du PNRG par arrêter Préfectoral N° 1931, du 17/09/02
Vu la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002
Vu la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres.
Vu le précédant règlement intérieur adopté en 2009,
Vu l'avis favorable du CTP du centre de gestion de la Guyane le 10 Octobre 2025

Le Bureau Syndical du PNRG
Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibéré

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical, légalement s'est réuni à Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRG :

Date de convocation : 24/11/2025

Nombre d'élus : En exercice : 11
Présents : 5 + 2 Procurations (Mme RIBAL-M. COSSET)
Votants : 7

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD, M. Louis Jérôme LEBA, M. Christian CLET : Suppléant de M. Charles Arnaud. GONCALVES,

Etaient Absents excusés : Mme Violaine MACHICHI-PROST RIBAL, M. Patrick COSSET M. Randolph JADFARD, Mme Dominique BERTONI,

Etaient Absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, M. Jean-Philippe CHAMBRIER,

Formant la majorité des membres en exercice

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport relatif à la mise à jour du règlement intérieur,

ARTICLE 1 : APROUVE le règlement intérieur (pièce jointe) pour le Personnel du SMPNRG à compter du 15 Décembre 2025.

ARTICLE 2 : DEMANDE au Directeur de tout mettre en œuvre pour exécuter la présente délibération.

ARTICLE 3 : DONNE MANDAT au Président pour signer tous actes y afférents.

Fait et décidé à Roura le 12/12/2025

Le Président



Jean-Paul FEREIRA

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	17 voix	0 voix	0 voix

Art 9 Statuts SMPNRG : Quorum et Délégation de vote
Calcul du quorum : moitié des voix+ 1

**Bureau syndical
12/12/2025**

Délibération N°SMPNRG/POP/023

Relative à l'approbation du projet « préservation des continuités écologiques et de la biodiversité dans les zones agricoles de Mana et Iracoubo » et du plan financement pour le FEDER

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 973-259731081-20251212-24POP-DE



Vu la loi N° 83-634 portant du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
Vu le classement en Parc Naturel Régional de Guyane par décret N° 2001-268 du 26/03/01
Vu l'arrêté Préfectoral N°744 du 16/05/2013 portant modification statutaire du SMPNRG
Vu la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002
Vu la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres le 31/08/2021
Vu le tableau des effectifs,

Le Bureau Syndical du SMPNRG

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibéré

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical, légalement s'est réuni à Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRG :

Date de convocation : 24/11/2025

Nombre d'élus : En exercice : 11
Présents : 5 + 2 Procurations (Mme RIBAL-M. COSSET)
Votants : 7

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD, M. Louis Jérôme LEBA, M. Christian CLET : Suppléant de M. Charles Arnaud. GONCALVES,

Etaient Absents excusés : Mme Violaine MACHICHI-PROST RIBAL, M. Patrick COSSET M. Randolph JADFARD, Mme Dominique BERTONI,

Etaient Absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, M. Jean-Philippe CHAMBRIER,

Formant la majorité des membres présents,

Entendu le rapport du Président

Donne acte : à Monsieur le Président pour la mise en œuvre du projet « préservation des continuités écologiques et de la biodiversité dans les zones agricoles de Mana et Iracoubo ».

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le rapport relatif au projet « préservation des continuités écologiques et de la biodiversité dans les zones agricoles de Mana et Iracoubo ».

ARTICLE 2 : **VALIDE** les dépenses prévisionnelles conformément au projet « préservation des continuités écologiques et de la biodiversité dans les zones agricoles de Mana et Iracoubo ».

ARTICLE 3 : SOLLICITE des subventions auprès de financeurs potentiels, notamment le Programme FEDER porté par la Collectivité territoriale de Guyane ou tout autres partenaires financiers.

ARTICLE 4 : DECIDE d'effectuer les dépenses éligibles pour réaliser les actions conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financement demandé : 478 722 €

FEDER & Contrepartie nationale (85%) : 406 913 €

Commune de Mana : 25 010 €

SMPNRG : 46 799 €

ARTICLE 5 : IMPUTE les dépenses prévisionnelles au chapitre budgétaire y afférant.

ARTICLE 6 : DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

ARTICLE 7 : AUTORISE le Directeur à signer tous les documents administratifs et ou comptables, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et décidé à Roura le 12 décembre 2025,



Le Président

Jean-Paul FERREIRA

VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
5	17 voix	0 voix	0 voix

Art 9 Statuts SMPNRG :

Calcul du quorum : Présents + 1

Budget prévisionnel

Relatif du projet « préservation des continuités écologiques et de la biodiversité dans les zones agricoles de Mana et Iracoubo » et du plan de financement pour le FEDER

- **Période prévisionnelle : 1^{er} semestre 2026 au 1^{er} semestre 2028**

Poste de dépenses	€
1. Ressources humaines • Chef de projet SMPNRG : 21000€ • Chef de projet Mana : 24 000 € • Gardes : 120 000 €	165 000,00
2. frais de mission • Missions : 7 680 € • Carburant : 9 600 €	17 280,00
3. Equipement et Etudes • Prestations : 150 000 € • Communication : 10 000 € • Véhicule (2 annuités) : 10 000 € • Drone : 40 000 € • Location de bureaux : 24 000 €	234 000,00
4. coût indirect (15%)	62 442
TOTAL	478 722 €

Plan de financement prévisionnel :

	Montant en €
FEDER 85%	406 913 €
SMPNRG 10 %	46 799 €
Mana 5%	25 010 €
TOTAL	478 722 €

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction générale

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE GUYANE

POSTE COMPTABLE DE CAYENNE

DECISION MODIFICATIVE N°1

2025

Instruction M57

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF



Comité Syndical
12 décembre 2025
Rapport N°SMPNRG/PMG/013
Relative à la Décision Modificative N°1/2025

**RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1
DE 2025 DU SMPNRG**

La Décision Modificative N°1 du PNRG s'élève en dépenses et en recettes à **131 463,67 euros** qui ajouté au budget primitif, totalise le budget global annuel à **4 950 464,77 euros**.

I – La section de fonctionnement

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **85 849,52 euros** et correspondent à un abondement de lignes pour équilibrer les recettes nouvelles :

- 6161 Primes d'assurances multirisques :	10 000,00 €
- 6262 Frais télécommunication :	2 000,00 €
- 6281 cotisations	22 235,37 €
- 63512 Taxe foncières	1 000,00 €
- 6378 : Autres impôts, taxes	5 000,00 €
- 6811 : Dot. Amort	45 614,15 €

- **TOTAL Dépenses de fonctionnement :** **85 849,52 €**

B- Les Recettes

Les recettes nouvelles s'élèvent à **85 849,52 euros** et correspondent aux versements des subventions des financeurs pour le sentier Fiévé à Iracoubo et valorisations des produits des Savanes, non encore inscrits au budget:

- 7472 Participation CTG sentier Fievé et VPRS :	10 725,23 €
- 74773 Participation FEADER sentier Fievé et VPRS :	75 124,29 €

- **TOTAL Recettes de fonctionnement :** **85 849,52 €**

II – La section d'investissement**A – Les Dépenses**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 45 614,15 € et vient équilibrer les recettes d'investissement :

- 2031 : Frais d'étude :	8 104,55 €
- 21311 : Construction bât. Adm :	37 509,60 €
- TOTAL :	45 614,15 €

B- Les Recettes

Les recettes d'investissement en complément, correspondent aux achats d'investissement acheter en 2025 et amortis à partir de cette année. Une ligne de 32500 € a été rajoutée au 281828 (amort. Matériel de transport) en régularisation comptable.

- 28 Amortissement complément 2025 :	45 614,15 €
-	
- TOTAL :	45 614,15 €

C'est donc un document budgétaire équilibré qui vous est présenté et sur lequel je vous invite à délibérer.

Cayenne le 12 décembre 2025

Le Président



Jean-Paul FERREIRA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
VU le classement en Parc naturel régional de Guyane par décret n° 2001-268 du 26/03/01 ;
VU la création du Syndicat Mixte du PNRRG par arrêté préfectoral n° 1931, du 17/09/02 ;
VU la délibération créant le comité syndical en date du 04/11/2002 ;
VU la mise en place du bureau à partir de l'élection du Président et de ses Membres ;
VU le Comité Syndical du 19 Décembre 2025
Entendu le rapport du Président à la décision modificative N°01,

Le Comité Syndical du PNRRG

Statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués les membres ont délibérés

L'année deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, le comité syndical, s'est légalement réuni en seconde séance sans quorum à la Mairie de Roura, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président du SMPNRRG,

Date de convocation : 12/12/2025

Nombre d'élus :

En exercice :	17
Présents :	3
Votants :	3

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Violaine MACHICHI-PROST-RIBAL, M. Christian CLET,

Etaient Absents excusées : , M. Patrick COSSET, M. Louis Jérôme LEBA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Stéfano KANA : Suppléant de M. Randolph JADFARD

Etaient absents : M. Pierre DESERT, M. Yves VANG, Mme Françoise GANE, M. Maurice JUNIEL, Mme Solange Iranise ROGER, M. François RINGUET, M. Jean Philippe CHAMBRIER, M. IREMEPO Grégory, , Mme Dominique BERTONI,

Formant la majorité des membres en exercice,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE à Monsieur le Président pour la présentation de son rapport relatif à la Décision Modificative n°1 du SMPNRRG.

Article 1 : DÉCIDE d'approuver la Décision Modificative n°1 au budget 2025 de la manière suivante :

Fonctionnement	DM n°1/2025
Recettes	85 849,52 €
Dépenses	85 849,52 €

Investissement	DM n°1/2025
Recettes	45 614,15 €
Dépenses	45 614,15 €

Budget Total	DM n°1 2025
Recettes	131 463,67 €
Dépenses	131 463,67 €
Budget Total	BU+DM n°1 2025
Recettes	4 950 464,77 €
Dépenses	4 950 464,77 €

Article 2 : DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Article 3 : DEMANDE au Président du SMPNRG ainsi qu'au Payeur territorial de tout mettre en œuvre, chacun en ce qui le concerne, pour exécuter la présente délibération.

Fait et décidé à Cayenne, le 19 décembre 2025



Le Président

Jean-Paul FEREIRA

VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	3	0	0

Art 9 Statuts SMPNRG : Quorum et Délégation de vote
Calcul du quorum : moitié des voix +1

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****Syndicat mixte : SYNDICAT MIXTE DU PNRG (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25973108100016

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

M. 57**Décision modificative 1 (3)****Voté par nature**

BUDGET : Budget SMPNRG (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	43

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		
		I
		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53,44 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	120,94 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	79,44 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-20,94 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 984 455,26	2 061 131,73	2 026 176,94	A1 2 102 853,41
Investissement	116 665,32	129 670,61	1 476 891,54	A2 1 489 896,83
Fonctionnement	1 867 789,94	1 931 461,12	549 285,40	A3 612 956,58

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	216 025,00	III + IV	B1 5 599,75
Investissement	I	20 980,00	III	B2 45 952,50
Fonctionnement	II	195 045,00	IV	B3 -40 352,75

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	2 108 453,16
Investissement	A2 + B2	1 535 849,33
Fonctionnement	A3 + B3	572 603,83

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 20 980,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	12 500,00
21	Immobilisations corporelles (3)	8 480,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 195 045,00
011	Charges à caractère général (4)	195 045,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR R

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 66 932,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	66 932,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 154 692,25
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	154 692,25
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	+		DEPENSES	RECETTES
				45 614,15	45 614,15
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)			0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)			0,00	(si solde positif)
				0,00	0,00
		=		=	
Total de la section d'investissement (3)				45 614,15	45 614,15

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	+		DEPENSES	RECETTES
				85 849,52	85 849,52
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)			0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)			0,00	(si excédent)
				0,00	0,00
		=		=	
Total de la section de fonctionnement (4)				85 849,52	85 849,52
		+		+	
TOTAL DU BUDGET (5)				131 463,67	131 463,67

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
PRESENTATION DES AP VOTEES				B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	20 000,00	0,00	8 104,55	8 104,55	28 104,55
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	12 500,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 812 813,50	0,00	37 509,60	37 509,60	1 850 323,10
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 845 313,50	0,00	45 614,15	45 614,15	1 890 927,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 845 313,50	0,00	45 614,15	45 614,15	1 890 927,65

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	41 065,50		0,00	0,00	41 065,50
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		41 065,50		0,00	0,00	41 065,50

TOTAL	1 886 379,00	0,00	45 614,15	45 614,15	1 931 993,15
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 931 993,15
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	266 932,50	0,00	0,00	0,00	266 932,50
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		266 932,50	0,00	0,00	0,00	266 932,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 239,15	0,00	0,00	0,00	16 239,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		16 239,15	0,00	0,00	0,00	16 239,15
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		283 171,65	0,00	0,00	0,00	283 171,65

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	113 310,52		45 614,15	45 614,15	158 924,67
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		113 310,52		45 614,15	45 614,15	158 924,67

TOTAL	396 482,17	0,00	45 614,15	45 614,15	442 096,32
--------------	-------------------	-------------	------------------	------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 489 896,83
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 931 993,15
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

117 859,17

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025



Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 173 966,08	0,00	40 235,37	40 235,37	1 214 201,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 528 265,00	0,00	0,00	0,00	1 528 265,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	63 700,00	0,00	0,00	0,00	63 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 765 931,08	0,00	40 235,37	40 235,37	2 806 166,45
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	23 380,50		0,00	0,00	23 380,50
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 819 311,58	0,00	40 235,37	40 235,37	2 859 546,95

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	113 310,52		45 614,15	45 614,15	158 924,67
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		113 310,52		45 614,15	45 614,15	158 924,67

TOTAL	2 932 622,10	0,00	85 849,52	85 849,52	3 018 471,62
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 018 471,62
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	529 443,00	0,00	0,00	0,00	529 443,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 736 757,02	0,00	85 849,52	85 849,52	1 822 606,54
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 400,00	0,00	0,00	0,00	12 400,00
Total des recettes de gestion courante		2 278 600,02	0,00	85 849,52	85 849,52	2 364 449,54
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 278 600,02	0,00	85 849,52	85 849,52	2 364 449,54

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	41 065,50		0,00	0,00	41 065,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		41 065,50		0,00	0,00	41 065,50

TOTAL	2 319 665,52	0,00	85 849,52	85 849,52	2 405 515,04
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	612 956,58
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 018 471,62
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	117 859,17
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 104,55	0,00	8 104,55
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	37 509,60	0,00	37 509,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		45 614,15	0,00	45 614,15

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

45 614,15

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	40 235,37		40 235,37
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	45 614,15	45 614,15
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		40 235,37	45 614,15	85 849,52

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

85 849,52

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		45 614,15	45 614,15
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	45 614,15	45 614,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**45 614,15****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	85 849,52		85 849,52
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		85 849,52	0,00	85 849,52

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

TOTAL

Berger Levrault

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			85 849,52

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES									
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	1 886 379,00	0,00	0,00	45 614,15	45 614,15	0,00	45 614,15	45 614,15	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	0,00	8 104,55	8 104,55	0,00	8 104,55	8 104,55	
204 Subventions d'équipement versées (10)	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	1 812 813,50	0,00	0,00	37 509,60	37 509,60	0,00	37 509,60	37 509,60	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	1 845 313,50	0,00	0,00	45 614,15	45 614,15	0,00	45 614,15	45 614,15	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00						
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	1 845 313,50	0,00	0,00	45 614,15	45 614,15	0,00	45 614,15	45 614,15	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	41 065,50			0,00	0,00		0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	41 065,50			0,00	0,00		0,00	0,00	

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSPNRG01-BF

Berger Levrault

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								45 614,15

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	396 482,17	0,00	45 614,15	45 614,15	45 614,15
018 RSA		0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	266 932,50	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	266 932,50	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 239,15	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

Berger Levrault

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		16 239,15	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		283 171,65	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	113 310,52		45 614,15	45 614,15	45 614,15
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		113 310,52		45 614,15	45 614,15	45 614,15

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	45 614,15
--	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 886 379,00	0,00	0,00	45 614,15	45 614,15	0,00	45 614,15	45 614,15
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	8 104,55	8 104,55	0,00	8 104,55	8 104,55
2031	Frais d'études	0,00		8 104,55	8 104,55	0,00	8 104,55	8 104,55
2051	Concessions, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	37 509,60	37 509,60	0,00	37 509,60	37 509,60
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00		37 509,60	37 509,60	0,00	37 509,60	37 509,60
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21745	Sol autrui - Instal. géné. (mise à dispo	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2185	Matériel de téléphonie	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 845 313,50	0,00	0,00	45 614,15	45 614,15	0,00	45 614,15	45 614,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 845 313,50	0,00	0,00	45 614,15	45 614,15	0,00	45 614,15	45 614,15
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	41 065,50			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	41 065,50			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 477,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	1 736,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	12 472,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
29312	Dépréciation immo. incorpor. en cours	23 380,50				0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00				0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00				0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		41 065,50				0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le


ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL			I		II	45 614,15
018	RSA	396 482,17	0,00	45 614,15	45 614,15	45 614,15
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	266 932,50	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	66 932,50	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		266 932,50	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 239,15	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	16 239,15	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		16 239,15	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		283 171,65	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	113 310,52		45 614,15	45 614,15	45 614,15
28031	Frais d'études	333,19		0,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5 700,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 042,50		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 107,27		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

Berger
Levrault

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
281318	Autres bâtiments publics	14 300,25		9,60	9,60	9,60
281351	Bâtiments publics	14 391,09		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	8 519,55		0,00	0,00	0,00
281745	Sol autrui - Instal. gén. (mise dispo)	4 534,84		7 208,00	7 208,00	7 208,00
28181	Installations générales, aménagt divers	29 610,13		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	16 554,19		32 500,00	32 500,00	32 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	2 474,64		350,00	350,00	350,00
281838	Autre matériel informatique	5 384,11		470,55	470,55	470,55
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 512,06		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 474,12		0,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		76,00	76,00	76,00
28188	Autres immo. corporelles	1 372,58		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		113 310,52		45 614,15	45 614,15	45 614,15

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 932 622,10	0,00	0,00	85 849,52	85 849,52	0,00	85 849,52	85 849,52
011	Charges à caractère général (4)	1 173 966,08	0,00	0,00	40 235,37	40 235,37	0,00	40 235,37	40 235,37
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 528 265,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	63 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	2 765 931,08	0,00	0,00	40 235,37	40 235,37	0,00	40 235,37	40 235,37
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	23 380,50			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	53 380,50	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	2 819 311,58	0,00	0,00	40 235,37	40 235,37	0,00	40 235,37	40 235,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	113 310,52			45 614,15	45 614,15		45 614,15	45 614,15
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	113 310,52			45 614,15	45 614,15		45 614,15	45 614,15

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

85 849,52

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	2 319 665,52	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	529 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 736 757,02	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 278 600,02	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 278 600,02	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	41 065,50		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		41 065,50		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)					0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées					85 849,52

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 932 622,10	0,00	0,00	85 849,52	85 849,52	0,00	85 849,52	85 849,52
011	Charges à caractère général (5)	1 173 966,08	0,00	0,00	40 235,37	40 235,37	0,00	40 235,37	40 235,37
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	17 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	4 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	440 066,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	88 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	21 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	156 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	56 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	31 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 000,00	0,00		22 235,37	22 235,37	0,00	22 235,37	22 235,37
6282	Frais de gardiennage	3 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 528 265,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	10 925,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	840,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	783 016,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	6 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	166 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	180 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	12 934,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	140 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	171 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

Berger
Levrault

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	63 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653188	Autres frais divers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		2 765 931,08	0,00	0,00	40 235,37	40 235,37	0,00	40 235,37	40 235,37
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	23 380,50			0,00	0,00		0,00	0,00
6816	Dot. prov. dépréc. immos corpo. et incor	23 380,50			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				0,00	0,00
Total des charges financières et spécifiques		53 380,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 819 311,58	0,00	0,00	40 235,37	40 235,37	0,00	40 235,37	40 235,37
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	113 310,52			45 614,15	45 614,15		45 614,15	45 614,15
6811	Dot. amort. immos incorporelles	113 310,52			45 614,15	45 614,15		45 614,15	45 614,15
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		113 310,52	I		45 614,15	II		45 614,15	45 614,15

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 319 665,52	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
629	RRR obtenus / autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	529 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	359 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	49 443,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 736 757,02	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
744	FCTVA	863,67	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	256 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	1 130 920,00	0,00	10 725,23	10 725,23	10 725,23
74741	Participation communes membres du GFP	204 068,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	36 699,10	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	15 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	60 239,25	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	32 113,00	0,00	75 124,29	75 124,29	75 124,29
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	12 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 10/01/2026
ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 278 600,02	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 278 600,02	0,00	85 849,52	85 849,52	85 849,52
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	41 065,50		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	17 685,00		0,00	0,00	0,00
7816	Rep. prov. dépréc. immos corpo. et incor	23 380,50		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		41 065,50		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES :

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/12/2025

Présenté par Le PRESIDENT (1),

A , le

Rouza le 19/12/2025



Délibéré par l'assemblée le Comité syndical (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité syndical (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le PRESIDENT (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

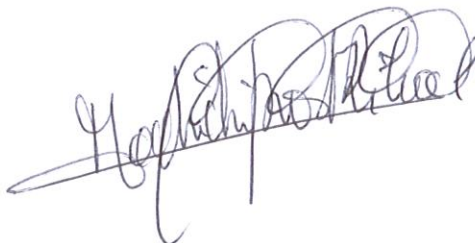
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CLÉT chik



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

COMITE SYNDICAL

Vendredi 19 Décembre 2025

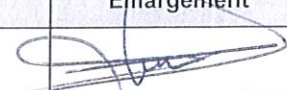
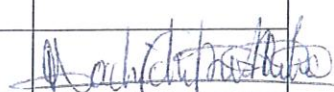
Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF



	Nom-Prénom	Titre	Collectivité	Emargement
Titulaire	Jean-Paul FEREIRA	Président	CTG	
Suppléant	Enrico WILLIAM	Délégué	CTG	
Titulaire	Violaine MACHICHI-PROST	1ère Vice-Présidente	CTG	
Suppléant	Aïssatou CHAMBEAUD	Déléguée	CTG	
Titulaire	Jean-Claude LABRADOR	2ème Vice-Président	Mairie de Roura	
Suppléant	Jean-Joël DESCHENE	Délégué	Mairie de Roura	
Titulaire	Randolph JADFARD	Délégué	Mairie de Mana	
Suppléant	Stéfano KANA	3ème Vice-Président	Mairie de Mana	
Titulaire	Patrick COSSET	4ème Vice-Président	CTG	Absence excusée
Suppléant	Gabriel SERVILLE	Délégué	CTG	
Titulaire	Pierre DESERT	Délégué	CTG	
Suppléant	Sergina TELON	Déléguée	CTG	
Titulaire	M. Yves VANG	Délégué	Mairie d'Iracoubo	
Suppléant	Pierre Richard AUGUSTIN	Délégué	Mairie d'Iracoubo	
Titulaire	M. Jérôme LEBA	Délégué	Mairie de Ouanary	
Suppléant	Tania ALITO	Déléguée	Mairie de Ouanary	
Titulaire	Mme Dominique BERTONI	Déléguée	Mairie de Cayenne	
Suppléant	Sandra TROCHIMARA	Déléguée	Mairie de Cayenne	
Titulaire	François RINGUET	Délégué	Mairie de Kourou	
Suppléant	Laureen ADELSON	Déléguée	Mairie de Kourou	
Titulaire	M. Charles Arnaud GONCALVES	Délégué	Mairie de Sinnamary	
Suppléant	Christian CLET	Délégué	Mairie de Sinnamary	
Titulaire	IREMEPO Grégory	Délégué	Mairie de Saint-Laurent	
Suppléant	Emeline KWASIBA	Déléguée	Mairie de Saint-Laurent	

COMITE SYNDICAL

Vendredi 19 Décembre 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 973-259731081-20251219-DMSMPNRG01-BF

	Nom-Prénom	Titre	Collectivité	Emargement
Titulaire	Solange Iranise ROGER	Délégué	Mairie de Saint-Georges	
Titulaire	M. Jean-philippe CHAMBRIER	Délégué	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral	
Suppléant	Hélène PAUL	Délégué	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral	
Titulaire	Maurice JUNIEL	Délégué	Communauté de Commune de l'Est Guyanais	
Suppléant	Leina LAMA	Délégué	Communauté de Commune de l'Est Guyanais	
Titulaire	Françine GANE	Déléguée	Communauté de Commune des Savanes	
Suppléant	Claudine CAILLOT	Déléguée	Communauté de Commune des Savanes	
Titulaire	IREMEPO Grégory	Délégué	Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais	
Suppléant	DOLLOUE Wintson	Délégué	Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais	
Invités				
	GILLOT Camille	Chef du service Paysage, Eau et Biodiversité	DGTM	
	PHILIPCZYK Anne	Cheffe Unité Sites et Paysages	DGTM	
	SULTAN Mathilde	Cheffe de Pôle Stratégies Territoriales et Transition Ecologique	CTG	
Agents				